## COMMUNE de MORLANWELZ

Population: 18.700 habitants

## ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL N° 11

## **SECRETARIAT**

## **DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2009**

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17 Fax (064) 43.17.21 **DOCUMENTATION.**-

-----

1. Taxes communales pour l'exercice 2010 - Examen - Décision.-

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment ces articles L3321-1 à L3321-12 concernant l'établissement et le recouvrement des taxes, de la loi du 15 mars 1999 relative au contentieux en matière fiscale et de l'Arrêté Royal du 12 avril 1999, déterminant la procédure devant le gouverneur ou devant le Collège des Bourgmestre et Echevins en matière de réclamation contre une imposition provinciale ou communale, nous vous proposons de :

- 1) Modifier les règlements-taxes et redevances ci-après :
  - Taxe sur l'exploitation des terrils ;
  - Taxe sur l'entretien des égouts ;
  - Taxe sur les pylônes GSM et autres ;
  - Taxe sur les inhumations, dispersion des cendres et mises en columbarium ;
  - Redevances sur les concessions de sépultures et cellules pour columbarium.
- 2) Créer le règlement-redevance sur le placement de terrasses et l'étalage de marchandises sur le domaine public.

Les documents seront dans le dossier du Conseil.

\*\*\*\*\*\*

2. <u>Convention entre Antenne Centre et la Commune de Morlanwelz –</u> Reconduction pour l'année 2009.-

En date du 22 novembre 1990, le Conseil communal a arrêté une convention, modifiée le 25 avril 1994, décidant la participation de la Commune de Morlanwelz à Antenne Centre.

L'article 1<sup>er</sup> de ladite délibération stipule que la reconduction d'année en année est subordonnée au vote au vote par le Conseil communal des crédits y afférents inscrits au budget et à leur approbation par la Tutelle.

Le budget de l'exercice 2009 a été approuvé par le Collège provincial du Hainaut en date du 14 mai 2009.

Nous vous proposons de reconduire la convention de participation de la Commune de Morlanwelz à Antenne Centre pour l'année 2009.

\*\*\*\*\*

3. <u>Achat de matériel pour Antenne Centre - Conditions et mode de passation de marché - Approbation</u>.-

Nous soumettons à votre approbation l'achat de matériel pour Antenne Centre.

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

La dépense est estimée à 11.105,63 € TVAC.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits à l'article 762/52253-60 du service extraordinaire de l'exercice 2009.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.